

# **St-Maurice, Cour des Anciens**

**Interventions du 6 juin au 13 septembre 2011 (discontinu).**

Rapport de janvier 2012

Marie-Paule Guex et Alessandra Antonini

## **Table des Matières**

### **1. Fiche technique**

### **2. Localisation et circonstances de l'intervention**

### **3. Constats archéologiques**

- 3.1 Les bâtiments détruits pour la construction du Collège
  - Les vestiges du bourg
  - Les vestiges de la grille de clôture
- 3.2 Les bâtiments détruits pour la construction de l'Internat et de la Procure
  - Les Communs, les Ecuries et l'ancienne Procure
  - Le Vivier
- 3.3 Les vestiges profonds, antérieurs au tissu urbain actuel

### **4. Liste des illustrations**

- 4.1 Légendes des figures
- 4.2 Légendes des relevés

## 1. Fiche technique

<b>Commune</b>	St-Maurice VS
<b>Lieu-dit</b>	Cour des Anciens.
<b>Coordonnées</b>	CN 1304, 663'482/148'750, alt. 415 m env.
<b>Projet</b>	assainissement de la cour de l'Internat, remplacement des conduites.
<b>Surface explorée</b>	env. 200 m de tranchée, sur une profondeur de 120 à 360 cm
<b>Intervention</b>	6 juin au 13 septembre 2011 (discontinu).
<b>Equipe de fouille</b>	M.-P. Guex et J.-C. Moret (archéologues responsables), F. Maret et R. Andenmatten (archéologues)
<b>Mandataire</b>	Bureau TERA Sàrl, Sion (A. Antonini).

## 2. Localisation et circonstances de l'intervention

Notre bureau a été mandaté par l'archéologie cantonale pour assurer le suivi archéologique des travaux de réfections de la cour « des Anciens » située entre l'Internat et la Procure de l'Abbaye, deux bâtiments de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et le nouveau Collège construit après le milieu du XX<sup>e</sup> siècle (**Fig. 1**. La cour des Anciens).

Ces travaux d'assainissement comprenaient le changement de l'égout situé à 3.60 m de profondeur et la pose d'une nouvelle conduite d'égout devant la façade sud de l'Internat, à 3.00 m de profondeur. Vu les circonstances de travail difficiles (profondeur critique des tranchées, égout ouvert), les observations archéologiques ont dû être faites dans l'urgence. Les vestiges ont été traversés à la machine (sans décapage de leur surface), et les profils documentés par des esquisses métrées. Les maçonneries ont été situées par triangulation en fonction des bâtiments existants.

Le travail de terrain des archéologues a été rapide et parfois lacunaire : les profils étaient partiellement cachés par des étais ou trop dangereux pour être nettoyés, l'analyse a été effectuée en une multitude d'interventions (20 étapes), la triangulation à la main comprenant des erreurs était difficile à reporter sur un plan cadastral lui-même inexact. Ce mode de travail dicté par l'urgence s'est ressenti lors de la mise au net de la documentation qui a pris plus de temps (**Fig. 2 à 3**. Des conditions de travaux difficiles).

Nous tenons cependant à souligner que la collaboration avec l'entreprise SABECO SA a été excellente, le contremaître Kilian Ritner nous prévenant par téléphone de l'avancement des tranchées, pour qu'on puisse se rendre sur place depuis notre bureau à Sion.

## 3. Constats archéologiques

Le nombre de vestiges repérés dans les tranchées était surprenant et supérieur à ce qu'on aurait pu s'attendre dans cette cour située en périphérie de l'enclos de l'abbaye (**Fig. 4**. La tranchée traversant la cour des Anciens). A l'heure actuelle, 260 éléments (maçonneries, structures, couches) ont été répertoriés dans la base de données, ainsi que 5 tombes et 12 complexes de mobilier. Sur la base des sources graphiques anciennes, les vestiges peuvent être subdivisés en trois groupes :

- les vestiges des bâtiments détruits pour la construction du Collège (entre 1959 et 1961) : ce chapitre comprend les vestiges de l'enceinte grillagée de l'abbaye, ainsi que d'un groupe de maisons du bourg, situées au sud de l'ancienne rue du Chablais et longeant la rue du Carro (ancienne rue du Quart) attesté par le plan cadastral de 1959.
- les vestiges des bâtiments détruits pour la construction de l'Internat (en 1893) et de la Procure : ce chapitre comprend les vestiges du Vivier, de l'ancienne Procure, des Communs et des Ecuries attestés par l'aquarelle de 1883.
- les vestiges profonds aménagés directement sur le substrat limoneux dont l'orientation ne correspond pas au tissu urbain actuel : il s'agit des restes d'un bâtiment d'envergure plusieurs locaux, notamment

une grande salle de plus de 170 m<sup>2</sup> de surface dotée d'un sol surélevé, ainsi qu'un cimetière aménagé dans les ruines de ce bâtiment, après sa destruction par le feu.

### 3.1 Les bâtiments détruits pour la construction du Collège

#### *Les vestiges du bourg*

Entre l'Aumônerie et le Collège, les restes de plusieurs maçonneries sont apparus. Il s'agit des murs délimitant les parcelles n° 72 à 75 qui jouxtent l'actuelle Aumônerie (= parcelle n° 76 à 79, 1565 à 1566). Ces maisons ont été détruites en 1960, lors de la construction du Collège et de la rue d'Agaune actuelle. Elles faisaient partie du quartier du bourg délimité par les anciennes rues du Chablais et du Carro (anciennement du Quart) qui longeaient le périmètre clôturé de l'abbaye (**Fig 5**. Plan cadastral de 1959. A : Aumônerie, B : lavoir, C : ancien mur de clôture, cf. plan de 1883, D : grille de clôture. - **Fig 6**. L'Aumônerie aujourd'hui).

Les maçonneries attribuées à ces bâtiments ne sont pas toutes identiques ; elles reflètent plusieurs phases de transformation et différentes parcelles. Les maçonneries M1, 3, 38 et 48 sont de même facture (épaisseur env. 55 cm) et semblent être contemporaines (hauteur conservée entre 50 et 80 cm, arasement à env. 50 cm sous le bitume 2011). Ces murs devaient délimiter les caves semi enterrées des maisons. Les sols étaient en terre battue (UT56), sauf dans un local de la parcelle n° 72, où un radier de pierres posées de chant a été repéré (UT47).

Certains des niveaux de charbon de bois observés dans les profils pourraient être rattachés à l'incendie qui a ravagé la ville en 1693. Le mur oriental de la parcelle n° 73 semble avoir été reconstruit à la suite de (cet ?) incendie. Le mur M2 observé dans le prolongement de la façade orientale de l'Aumônerie, est en effet plus épais (env. 80 cm) que les précédents. Dans le profil sud, il semble fondé sur une maçonnerie plus ancienne (M3) et sur un ancien sol en terre battue (UT4).

Le mur M54 devait délimiter la parcelle n° 83 ; la maison s'élevait à l'emplacement de l'avenue d'Agaune actuelle. Ce mur est fondé profondément et son niveau d'arasement se situe bien plus bas que celui des autres maçonneries.

Une datation de ces bâtiments n'est pas possible sur la base des observations faites dans la tranchée. Après l'incendie de 1693, le bourg a certainement été reconstruit, respectivement les maisons simplement réparées en gardant le tissu urbain préexistant. La maison de l'Aumônerie et sa voisine détruite en 1960 pourraient avoir été construites avant l'incendie et remonter au moins au XVII<sup>e</sup> siècle.

#### *Les vestiges de la grille de clôture*

La maçonnerie M204 liée au ciment pourrait correspondre au mur bahut soutenant la grille de clôture (**Fig 7**. La clôture grillagée). Elle double une maçonnerie plus ancienne (M158) correspondant probablement à l'ancienne limite maçonnée respectivement au mur sud des Communs (cf. Fig. 8).

### 3.2 Les bâtiments détruits pour la construction de l'Internat et de la Procure

#### *- Les Communs, les Ecuries et l'ancienne Procure*

Les vestiges liés aux constructions détruites pour la construction de l'Internat (en 1893) et de la Procure peuvent être identifiées grâce au plan aquarellé daté de 1883 montrant la situation existant quelques années auparavant. (**Fig. 8**. Archives de l'Abbaye, extrait du plan de 1883 - **Fig. 9**. Photographie montrant la même situation).

Les maçonneries perpendiculaires sous la partie orientale de la cour (percées par le bâtiment de la Procure actuelle) semblent correspondre aux Ecuries (M76, 120, 121, 118, 119, 152, 203) ; celles observées du côté sud, aux bâtiments des Communs (M158) et celles du côté ouest, à l'ancienne

Procure (les façades M50 et M53, le mur de refend M51 et les cloisons M209/211). L'Ecurie et l'ancienne Procure existent déjà sur les plans de 1830 et 1778. Les Communs qui les relient en fermant la cour en forme de « U » remplacent cependant un bâtiment plus petit visible en 1830 et n'existant pas encore sur celui de 1778. (**Fig. 10.** Archives de l'Abbaye, extrait du plan de 1830. **Fig. 11.** Archives de l'Abbaye, extrait du plan de 1778. A : Procure, B : Vivier, C : Ecuries).

#### - *Le Vivier*

Les maçonneries observées devant l'entrée de l'Internat, orientées différemment par rapport aux bâtiments situés au sud, semblent appartenir au Vivier, un grand bassin d'eau attesté par les plans dès 1778 et détruit par la construction du bâtiment. Par recouplement du plan des vestiges et des plans anciens, nous avons pu identifier le mur occidental du Vivier (M9), conservé sur 1.20 m de hauteur (il apparaît à 0.60 m sous le niveau actuel de la cour). Une dalle horizontale (UT49) posée à la hauteur du ressaut de fondation du mur fait sans doute partie du sol du bassin.

La profondeur du bassin n'a pas pu être définie, ni l'altitude du niveau de marche à l'extérieur du bassin.

### 3.3 Les vestiges profonds, antérieurs au tissu urbain actuel

Le troisième groupe de vestiges est caractérisé par un niveau d'implantation très profond et une orientation des maçonneries qui diverge radicalement par rapport aux axes des bâtiments moyenâgeux décrits auparavant.

Au sud de l'Aumônerie, sous le trottoir qui borde l'avenue d'Agaune, un sol en mortier (UT10) a été aperçu dans le profil nord de la tranchée, à 2.00 m de profondeur par rapport au niveau de la rue. Délimité par deux maçonneries au parement enduit (M13 et 14, épaisseur 45 cm), ce sol était composé d'une chape de mortier au tuileau coulé sur un radier de pierres posé dans les sédiments argileux naturels de couleur jaune (UT11). L'extension de ce bâtiment n'est pas connue (un local d'un bâtiment plus grand ?) ; aucun objet ne permet de le dater (haut Moyen Age? romain?).

Entre l'Aumônerie et la Procure et au sud de celle-ci, un autre important bâtiment est apparu à la même profondeur et avec une orientation similaire. Ce bâtiment comprend plusieurs locaux séparés par des murs de refend parallèles (M102, 101, 77, 74/130, 65) qui semblent être adossés du côté sud, à un long mur de parcelle ou de façade (M70, avec le piédroit UT71 (d'une porte ?) qui le délimite du côté est). Les niveaux de marche sont attestés par un sol de mortier (UT105) à l'ouest du mur M102, ainsi que par un sol de terre battue (UT83) entre les murs M77 et M74 et par un sol de mortier surélevé au-dessus d'un vide (UT68) entre les murs M74/130 et M65. Ce dernier sol (UT68) était composé d'une épaisse chape de mortier (épaisseur 15 cm) étalée sur un radier de pierre et teintée en surface au tuileau rouge. Ce sol était surélevé du terrain sous-jacent par une substruction composée d'un dallage jointif (dalles irrégulières d'environ 125 x 75 cm, épaisseur 10 cm) recouvert d'une chape argileuse (lit de pose pour le radier du sol) et posé sur des socles rectangulaires (UT113) respectivement sur des banquettes (M129) le long des murs. Ces socles, maçonnés à l'aide d'un liant au limon verdâtre, étaient de taille variable (largeur entre 40 et 60cm, hauteur 40 cm) et disposés de manière irrégulière (espacement d'environ 40 cm) en fonction du format des dalles qu'ils devaient soutenir. (**Fig. 12 à 14.** Le sol surélevé sur socles).

Ce sol était délimité du côté est, par une épaisse fondation (M65/129, épaisseur environ 1.00 m) qui inclue une banquette d'appui pour la substruction dallée du sol. Du côté sud, la banquette d'appui (M129, épaisseur 40 cm) était adossée au parement crépi d'un mur plus ancien (M70). La limite occidentale du local était constituée par une maçonnerie de 65 cm d'épaisseur (M74-130) avec une banquette d'appui (M129) pour le sol. Le décrochement finissant par un piédroit observé dans la partie sud du mur, semble indiquer une ouverture au niveau des fondations entre deux locaux contigus. La limite nord de la grande salle n'est pas connue.

Tous ces vestiges indiquent l'existence à cet endroit, d'un bâtiment d'envergure comprenant une grande salle de plus de 170 m<sup>2</sup> de surface dotée d'un sol surélevé permettant d'isoler le local et peut-être de tempérer la pièce dans la tradition des hypocaustes romains. L'ouverture observée au niveau

des fondations dans l'angle sud-ouest du local pourrait en effet correspondre à une ouverture de chauffe (un foyer n'a pas pu être observé dans la tranchée). Ce local adossé à une paroi crépie préexistante était lui-même doté d'annexes dont la première est délimitée par les murs M222 au nord et M77 à l'ouest.

Après la destruction de ce bâtiment par le feu (les sols UT105, 83 et 68 sont rubéfiés), la zone des ruines devient un espace funéraire. Cinq tombes ont été repérées dans les tranchées. L'une d'elles, la tombe d'enfant T4, perce les vestiges du bâtiment arasé. (**Fig. 15**. La tombe (T4))  
A l'heure actuelle, une datation du bâtiment dans le Haut Moyen-âge semble l'hypothèse la plus vraisemblable. Elle devra être confirmée par une analyse au carbone 14.

## 4. Liste des illustrations

### 4.1 Légendes des figures

- Fig. 1 La cour des Anciens, après le remblaiement des sondages.  
Fig. 2 La tranchée au sud-est de la Procure.  
Fig. 3 Le travail à côtés des conduites ouvertes.  
Fig. 4 La tranchée traversant la cour des Anciens en diagonal. Les vestiges des bâtiments attestés par des plans du XVIII<sup>e</sup> siècle se trouvent à 30 cm du niveau actuel de la cour.  
Fig. 5 Plan cadastral de 1959 avec projet de quartier. A : Aumônerie, B : lavoir, C : ancien mur de clôture, cf. plan de 1883, D : grille de clôture.  
Fig. 6 L'Aumônerie aujourd'hui. Entre les restes de l'ancien quartier du bourg à droite et le mur de clôture de l'abbaye à gauche subsiste le tracé de l'ancienne rue du Chablais.  
Fig. 7 Le Collège agrandi de 1915, avec la clôture grillagée. Tiré de « 200 Ans d'enseignement au Collège de l'abbaye de St-Maurice », *Hier et Avant-hier*, St-Maurice 2006, fig. p. 9.  
Fig. 8 Archives de l'Abbaye, extrait du plan de 1883.  
Fig. 9 Photographie montrant la même situation que le plan de 1883 avec le tracé du chemin de fer construit en 1859, l'ancienne Procure et les Communs. Tiré de « 200 Ans d'enseignement au Collège de l'abbaye de St-Maurice », *Hier et Avant-hier*, St-Maurice 2006, fig. p. 8.  
Fig. 10 Archives de l'Abbaye, extrait du plan de 1830. A : Procure, B : Vivier, C : Ecuries.  
Fig. 11 Archives de l'Abbaye, extrait du plan de 1778. A : Procure, B : Vivier, C : Ecuries.  
Fig. 12 et 13 Le sol suspendu sur socles.  
Fig. 14 Détail de la construction.  
Fig. 15 La tombe (T4) perçant l'arasement du mur ouest (UT130) du grand local au sol surélevé.

### 4.2 Légendes des relevés

- Re1 Plan générale des vestiges  
Re2 Plan de synthèse des vestiges récents  
Re3 Plan de synthèse des vestiges anciens  
Re4 Plan des vestiges secteur ouest  
Re5 Plan des vestiges secteur central  
Re6 Plan des vestiges secteur est



Fig01\_cour.JPG



Fig02\_Procure.jpg



Fig03\_égout.JPG



Fig04\_tranchée.JPG



Fig05\_cadastre 1959.jpg



Fig06\_Aumonerie.JPG



Fig07\_college de 1915.jpg



Fig08\_plan de 1883.jpg

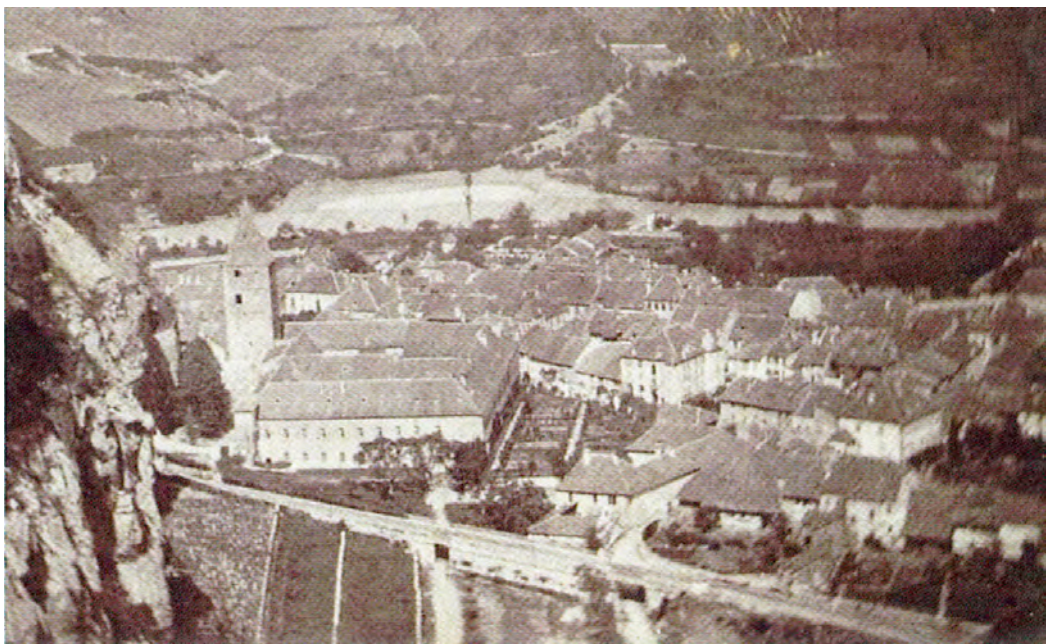


Fig09\_photo vers 1883.jpg



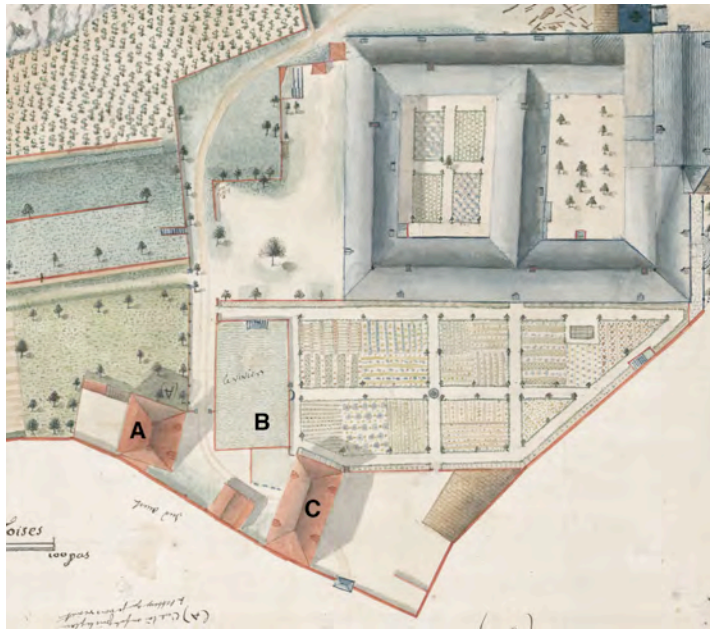


Fig10\_plan de 1830 extrait.jpg

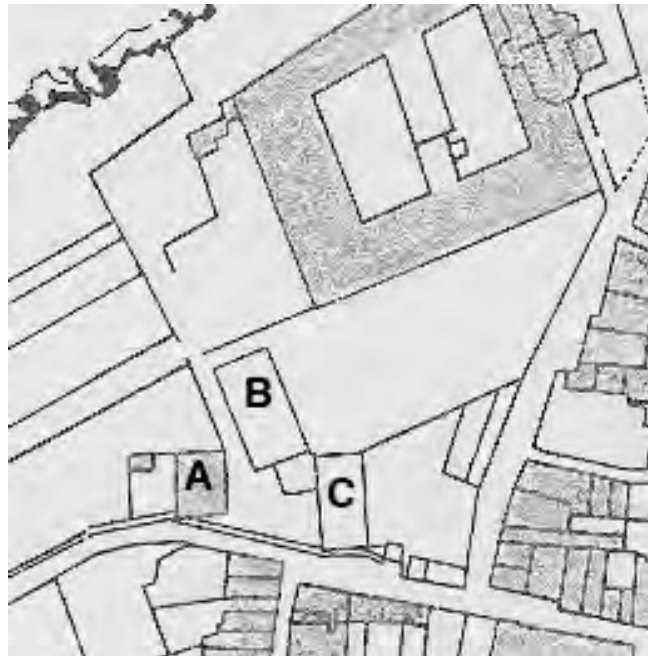


Fig11\_plan de 1778 extrait.jpg



Fig12\_sol 68.jpg



Fig13\_sol 68.jpg



Fig14\_sol 68.jpg



Fig15\_tombe T4.jpg

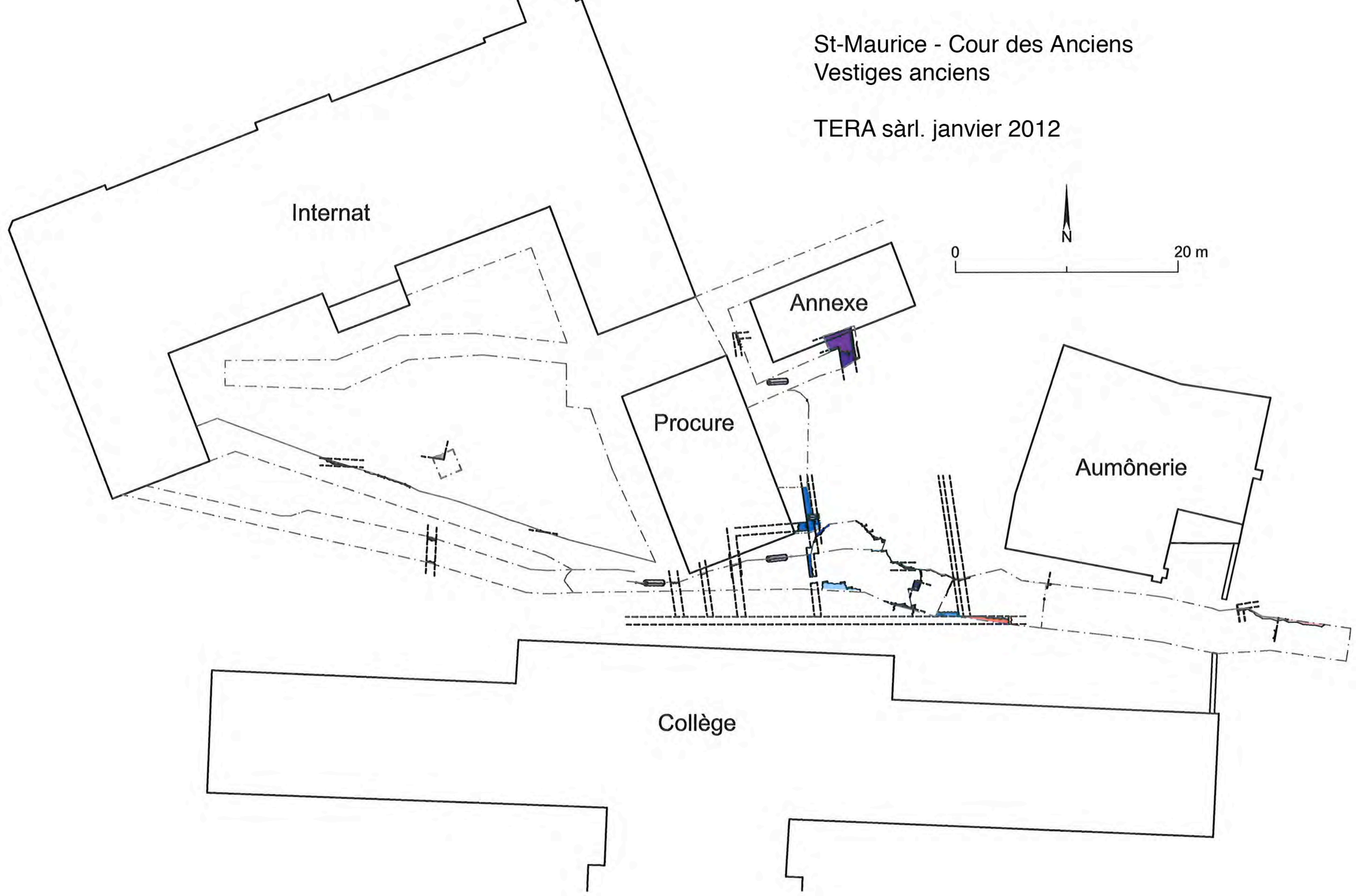


St-Maurice  
Plan général des vestiges

TERA sarl. - janvier 2012

St-Maurice - Cour des Anciens  
Vestiges anciens

TERA sàrl. janvier 2012



St-Maurice - Cour des Anciens  
Vestiges récents

TERA sàrl - janvier 2012

